

6.0. Liste des annexes.

Mairie de Capestang
Place Danton Cabrol / 34310 CAPESTANG

Mise en révision par DCM :	18 avril 2002
Arrêté par DCM du :	20 janvier 2012
Approuvé par DCM :	23 octobre 2012

ARTICLE L 123-14 du code de l'urbanisme.

Les annexes comprennent à titre informatif également :

1. Les servitudes d'utilité publique soumises aux dispositions de l'article L. 126-1 ainsi que les bois ou forêts soumis au régime forestier ;
2. La liste des lotissements dont les règles d'urbanisme ont été maintenues en application du deuxième alinéa de l'article L. 315-2-1 (nota) ;
3. Les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets ;
4. Le plan d'exposition au bruit des aérodromes, établi en application des articles L. 147-1 à L. 147-6 ;
5. D'une part, les prescriptions d'isolement acoustique édictées, en application des articles L. 571-9 et L. 571-10 du code de l'environnement, dans les secteurs qui, situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, sont affectés par le bruit et, d'autre part, la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés ;
6. Les actes instituant des zones de publicité restreinte et des zones de publicité élargie, en application des articles L. 581-10 à L. 581-14 du code de l'environnement ;
7. Les dispositions d'un projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles rendues opposables en application de l'article L. 562-2 du code de l'environnement et les dispositions d'un projet de plan de prévention des risques miniers établi en application de l'article 94 du code minier ;
8. Les zones agricoles protégées délimitées en application de l'article L. 112-2 du code rural et de la pêche maritime ;
9. L'arrêté du préfet coordonnateur de massif prévu au septième alinéa de l'article L. 145-5.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Servitudes d'utilité publique

ANNEXE 2 : Schéma Directeur d'Assainissement et Schéma Directeur d'Eau Potable

ANNEXE 3 : Liste des sites archéologiques

ANNEXE 4 : Prescriptions techniques générales relatives à la défense incendie.

ANNEXE 5 : Liste des emplacements réservés.

ANNEXE 6 : études patrimoniale des domaines agricoles.

ANNEXE 7 : cartographie des aléas d'inondation

ANNEXE 8 : aléas retrait-gonflement des argiles

ANNEXE 9 : incendies et feux de forêts / cartographie.

ANNEXE 10 : étude entrée de ville Amendement Dupont RD11